

CA\_DEL250401\_11

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU 1 AVRIL 2025**

**Convocation :**

**Affichage liste délibérations :**

**Membres :** 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

**Présents :** 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

**L'an deux mille vingt cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès ,**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

#### **ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

### **ACTIVITÉS SENIOR DU TROISIÈME TRIMESTRE 2025**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

#### **1/ Activités sans participation financière des usagers :**

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser le bien-vieillir et rompre l'isolement des seniors givordins.

Pour cela, il est développé des partenariats avec les services de la ville, la CARSAT, ou des associations spécialisées, permettant la mise en œuvre pour ce troisième trimestre 2025 de :

- Conférence sur « renforcer son système immunitaire »

- Atelier socio-esthétique.
- Atelier mémoire.
- Marches toutes les semaines d'été.
- Ateliers numériques.
- Atelier sur les économies d'énergie.

## **2/ Activités avec participation financière des usagers :**

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place)

### Atelier culinaire : 12 septembre 2025

10 personnes maximum

Tarifs :

Imposable : 5,00 €

Non imposable : 3,50 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6,00 €

### Repas à thème : prix en fonction du coefficient familial:

- Juillet : « vive l'été »
- Septembre : « c'est la rentrée ».

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiements sur d'autres activités ou la restauration se verront être inscrites sur liste d'attente.

## **3/ Conditions de remboursement :**

- En cas d'annulation de l'activité par le service
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif
- En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin
- En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet, soit au moins 15 jours avant l'activité.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.



La programmation des activités seniors pour le troisième trimestre 2025, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi d'Administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**13 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le troisième trimestre 2025 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2025 sur le chapitre 70, fonction 4238 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.